

DECISION DU MAIRE N° 2025-08

Prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la Ville de CLUNY,

- Vu les délibérations du Conseil municipal en date des 3 et 17 juillet 2020 donnant délégation à Mme la Maire, et notamment le pouvoir « fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal »
- Vu la délibération N° 2024-98 du 11 Décembre 2024 fixant les tarifs publics 2025
- Considérant le projet Libri, projet tripartite entre l'Anvita, la ville de Cluny et la Communauté de communes du clunisois, concernant l'accueil des publics migrants en bibliothèque

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : d'ajouter un "tarif Libri" aux tarifs de la médiathèque

BIBLIOTHEQUE (1)	TARIFS 2025
<i>Pour tout usager inscription de date à date</i>	
<i>Pour les mineurs, une autorisation parentale devra être complétée et signée par le ou les tuteurs légaux</i>	
<i>Chaque inscription réalisée en tant qu'individuel peut être transformée sur demande en inscription "famille"</i>	
<i>(1 ou 2 adultes avec ou sans enfants de moins de 18 ans) sans modification de tarif</i>	
<i>Une inscription "famille" donne lieu à l'édition de cartes individuelles (1 carte "responsable famille" et les cartes restantes "membres famille")</i>	
INDIVIDUELS	
• Carte Jeune (- de 18 ans / ville de Cluny et hors Cluny)	<i>gratuit</i>
• Carte Adulte (personne souhaitant s'inscrire seule) CLUNY et Communauté de Communes du Clunisois	7,00
• Carte Adulte (personne souhaitant s'inscrire seule) HORS CCC	9,00
• Carte Adulte Libri	<i>gratuit</i>

Fait à Cluny, le 3 Juin 2025

Mme la Maire

Marie FAUVET



Certifié exécutoire pour avoir été reçu

A la Préfecture le 5/06/2025

Et publié sur le site internet le 5/06/2025

Réf 071-217101377-20250603-DM 2025-08-A2

Retiré